

MAGASIN

ENCYCLOPÉDIQUE.

PALÆOGRAPHIE.

NOTICE sur un Manuscrit de la Bibliothèque Saint-Vincens, à Aix, contenant les Sermons de Pierre de Marini, évêque de Glandèves, confesseur et prédicateur du roi René d'Anjou, comte de Provence; lue à la troisième Classe de l'Institut, par le Président FAURIS DE SAINT-VINCENS, correspondant de l'Institut.

PLUSIEURS écrivains estimables ont employé leurs soins à nous faire connoître la manière dont on prêchoit en France dans le quinzième siècle, et au commencement du seizième. Les extraits que l'abbé Goujet, le Père Nicéron et l'abbé d'Artigni ont donnés de plusieurs de ces sermons, ont piqué la curiosité du public; et depuis lors ceux qui forment les bibliothèques ont recherché avec soin ces sermons, où la raison et la décence sont aussi peu ménagées que la religion. Dans ce même temps le talent de la

chaire étoit cultivé en Italie avec autant de zèle que de succès. A la fin du quinzième siècle, Saint-Bernardin de Sienne, Saint-Antonin, et surtout Savanarole, si célèbre par son éloquence populaire, remplirent ce ministère avec éclat.

Le prédicateur dont je vais parler, étoit né en Italie, mais il passa en Provence une partie de sa vie; il fut successivement religieux Augustin, évêque de Glandèves, confesseur et prédicateur du roi René. On peut juger qu'il fit profession dans le couvent des Augustins d'Aix, par le titre qu'il donna lui-même à un de ses ouvrages. C'est un commentaire de l'Écriture intitulé : *Explanatio præcipuarum figurarum totius sacræ scripturæ R. P. D. Marini, episcopi Glandatensis conventus aquensis S. Augustini Alumni*. Les auteurs de la nouvelle *Gallia Christiana* disent qu'il fut évêque de Glandèves depuis 1447; qu'il accompagna le roi René dans son voyage en 1448, au lieu appelé depuis les trois Maries, situé dans la Camargue, au bord de la mer, qu'en 1457, il assista à un Concile tenu à Avignon, par les évêques des provinces d'Arles, d'Aix et d'Embrun.

Ce prélat suivit le roi René dans la plupart de ses voyages; il l'accompagna à Angers où il composa un de ses ouvrages

intitulé, *Enchiridion, sive Manuale Psalmorum.*

Marini mourut à Aix, et donna au couvent des Augustins les ouvrages qu'il avoit composés. La plupart ont passé dans la suite en différentes mains. L'explication des figures de l'Écriture, ainsi que l'Enchiridion, ou le Manuel du Commentaire de S. Augustin sur les Pseaumes, étoient au commencement de ce siècle dans la bibliothèque de M. de Thomassin Mazaugues. Les auteurs de la nouvelle *Gallia Christiana*, et le Père Lelong les y ont vus. Il y avoit encore, il y a trente ans, dans la bibliothèque du couvent des Augustins d'Aix, deux volumes de sermons qui ont été achetés par mon père, et qui lui ont paru assez intéressans pour qu'il ait voulu en faire une notice qu'il n'a pas pu achever. Je l'ai continuée et augmentée de quelques détails relatifs aux mœurs des Provençaux du quinzième siècle.

Un des deux volumes contient les sermons que l'auteur avoit prêchés à Padoue : dans l'autre, sont les sermons qu'il avoit prêchés dans l'église cathédrale d'Aix, en présence du roi René : deux notes qui sont d'une écriture postérieure à celle du corps de l'ouvrage le disent ainsi.

Ces sermons sont écrits en latin. En Pro-

vence, tous les sermons d'apparat ont été faits en langue latine jusques dans le dix-septième siècle: on ne prêchoit en provençal, qui étoit la langue vulgaire, que les instructions familières (1). Le premier sermon français qui a été imprimé en Provence est une oraison funèbre de Henri IV par Donn d'Attichi, évêque de Riez, imprimée à Aix en 1610. Avant le seizième siècle, la langue française n'étoit point parlée en Provence; nous en verrons bientôt un exemple; et ce n'a été qu'en 1535 que l'on a commencé à y contracter en français.

Les sermons de Marini sont écrits avec facilité: le latin n'en est pas élégant, c'est celui que l'on employoit dans les écoles au quinzième siècle; il est même moins barbare que celui dont se servoient les Barlette, les Menots, les Maillard et les autres prédica-

(1) J'ai lu, dans les registres des délibérations du parlement de Provence, qu'en 1555 *le prédicateur latin de Messieurs* (le prédicateur qui devoit prêcher le carême devant le parlement) *ayant manqué de se rendre à Aix, un prédicateur italien, qui se trouve à Aix, sera tenu de prêcher à Messieurs, moyennant l'honoraire de dix écus d'or.*

Le prédicateur du carême, à la cathédrale d'Avignon, étoit obligé de prêcher en latin; et, à dater de cinquante ans avant la révolution, il ne fut plus obligé de prêcher en latin que le sermon du vendredi saint.

teurs de ces temps-là ; il leur est surtout supérieur, en ce qu'il n'avilit pas la dignité de son ministère par des expressions basses et bouffones. Michel Menot, franciscain, est celui qui a poussé plus loin ce ridicule. Les sermons de la Madeleine, du mauvais Riche et de l'Enfant prodigue sont des chefs-d'œuvres en ce genre.

J'avoue cependant que Marini a payé le tribut au mauvais goût de son siècle, en rapportant un conte aussi ridicule que déplacé. Il vouloit corriger les habitans d'Aix qui employoient, dans les propositions de leurs mariages, des courtiers peu dignes de leur confiance. Dans ce temps-là les courtiers, les gens d'affaire, ainsi que les médecins, étoient presque tous juifs. Ce conte est dans un sermon qui est l'exposé de toute la vie d'Abraham. Après avoir loué la manière dont ce patriarche s'y prit pour marier son fils Isaac, en le confiant au plus fidèle de ses serviteurs, il ajoute : « Non
« voluit hoc committere extraneo et ignoto
« nec homini nichili quemadmodum fit
« hodie, quia matrimonia tractantur medio
« judeorum corrateriorum miserorum et
« pauperum qui pro uno floreno millesies
« mentiuntur.... Quidam rusticus cum vel-
« let maritari dixit corraterio, ut eum lau-
« daret et bona sua plus exaltaret, cumque

« mulier quævisset dicto rustico quæ.
 « bona haberet, respondit : habeo unam
 « domunculam et unum agellum et quan-
 « dam parvam vineam. Tunc mediator ait :
 « domunculam imò domum magnam, vi-
 « neam amplam, agrum magnum et ferti-
 « lem. Cumque mulier rogaret virum quod
 « non deciperet eam, sed vellet sibi dicere
 « an haberet infirmitatem, tunc ille respon-
 « dit quod nullam sentiebat se habere in-
 « firmitatem, nisi quia modicum erat ti-
 « gnosus vel rascassus. Cui ait mediator :
 « imò compater estis totus tignosus usque
 « ad aures et estis totus leprosus. Quo au-
 « dito mulier eum refutavit. Tunc rusticus
 « ille ait compatri suo quod male fecisset,
 « ille ait : compater feci quod jussisti mi-
 « chi dixisti ut semper plus dicerem. »

Cette historiette est un exemple de l'extrême simplicité de ce siècle. Elle s'est conservée par tradition parmi le peuple d'Aix, et a été transmise des pères aux enfans. Je l'ai entendue citer plus d'une fois.

La morale de Marini est sévère; il défend toutes les espèces de mensonge, même celui qu'on appelle *mendacium jocosum*. Ce qu'il dit sur le sixième commandement dans son sermon sur la Confession, est écrit avec exactitude et sans indécence. Ses principes sont quelquefois outrés. Dans un ser-

mon, dont le texte est pris de l'Épître aux Galates : *Abraham duos filios habuit, unum de Ancillâ ; unum de Liberâ* : en parlant de l'obligation où est une femme de réparer les suites de son adultère, en l'avouant à son mari, il donne une décision effrayante par sa rigueur et par les inconvéniens qui peuvent en résulter. Après avoir examiné cette question sous ses différens points de vue, il conclut en ces termes : « Et sic salvo me-
« liori judicio dico quod melius est quod
« mulier perdat suam famam quam suam
« animam, et postea talem contritionem
« habeat et talem pœnitentiam agat, quæ
« possit super se divinam provocare miseri-
« cordiam. » Dans ce sermon, il parle avec beaucoup de détail de toutes les manières dont on peut pécher contre le sixième précepte, depuis la simple fornication, jusqu'au commerce charnel avec les Démons. Il prêcha ce sermon le matin dans l'église de Saint-Sauveur d'Aix. Le soir il prêcha, dans une autre église, un autre sermon où il prit le même texte ; car les prédicateurs de ce siècle faisoient servir le même texte à plusieurs sermons, sans se mettre en peine de son rapport avec le sujet qu'ils vouloient traiter. Ce second sermon fut sur la nécessité de préférer en tout l'honnête à l'utile. On devine aisément qu'il y cita beaucoup

les Offices de Cicéron, livre de l'antiquité payenne, où la morale, dit-il, est la plus austère. Il relève tous les préceptes de Cicéron par les motifs que fournit la religion chrétienne. Il parle beaucoup, et peut-être trop, des devoirs des femmes à cet égard, et de l'obligation où elles sont de ne pas s'écarter de cette règle austère. Il rapporte une infinité d'exemples tirés de l'Histoire sacrée et profane. A l'occasion des femmes qui ont préféré l'honneur à la vie, il cite celui d'une Dame de la maison de Grimaldi, qui, à la prise d'une ville, craignant qu'on ne fit violence à ses filles, leur couvrit le sein de morceaux de viande fétide: ce qui est rapporté dans l'Histoire de Lombardie, livre qu'il n'a pas, dit-il, à présent, parce qu'il l'a laissé dans son couvent.

Tantôt il est d'une crédulité excessive, et quelquefois il donne des preuves d'un bon jugement; nous allons rapporter des exemples de l'un et de l'autre.

Souvent il raconte des faits très-absurdes, qu'il dit avoir appris de gens dignes de foi. Il n'oublie pas la révélation faite à Saint-Eucher, évêque d'Orléans, sur la damnation de Charles-Martel, et le serpent trouvé dans son tombeau, en punition de ce qu'il s'étoit emparé des dîmes et des autres biens ecclésiastiques. Le premier monument qui

parle de cette révélation est une lettre que l'archevêque Himmar écrivit en 858 à Louis-le-Germanique, au nom des évêques des provinces de Rheims et de Rouen; mais une circonstance qui ne s'y trouve pas, c'est qu'un saint évêque étant sur les bords du Rhône, vit un vaisseau rempli de Démons noirs qui descendoient le Rhône; il leur demanda où ils alloient: ils lui répondirent qu'ils portoient en enfer l'ame de Charles-Martel, *quia decimas Ecclesie sibi concessas pro expulsione sarracenorum, restituere noluerat.*

Il rapporte tout de suite une histoire de revenans qu'il dit avoir lue dans les Chroniques de Germanie. C'est un certain Landgrave qui promet un bénéfice ou un don (*beneficium*) à un nécromancien, s'il lui faisoit avoir une conversation avec l'ame de son père; celui-ci étoit mort sans avoir dit au fils l'endroit où il avoit caché un trésor, fruit de ses rapines et de ses extorsions. En effet, son père lui apparut dans un puits profond, où il étoit tourmenté avec ses ancêtres qui avoient été aussi méchans que lui, et la même voix lui dit qu'il y étoit attendu. Après avoir rapporté ces exemples, et plusieurs autres punitions des princes injustes et impies, pour engager les rois à être justes, il n'oublie pas de citer

l'exemple de Trajan, qui fut retiré de l'enfer par les prières du Pape Saint-Grégoire. Il cite cet exemple dans plusieurs de ses sermons.

Dans son sermon sur les péchés capitaux, en parlant de la paresse, il insiste beaucoup sur l'obligation où sont les prêtres et les religieux de réciter distinctement toutes les parties de leur office. Il dit qu'un Démon est chargé de marquer tous les versets, tous les mots et toutes les syllabes qu'ils omettent. Ce Démon s'appelle *Tintillus*; *quia Tintillum de psalmis et horis non potest omitti quin ab hoc Dæmone scribatur*. Plusieurs saints religieux l'ont vu portant des feuilles très-remplies. Il rapporte l'exemple d'un de ces religieux qui n'avoit jamais ri. Un jour, pendant que les frères récitoient l'office, le moine s'approcha d'une fenêtre, et tout-à-coup il s'en retira en riant à gorge déployée. Après l'office, on lui demanda de quoi il avoit ri; il répondit qu'il avoit vu le Démon *Tintillus*; que ce Démon, après avoir rempli sa feuille de tout ce que les frères avoient omis en récitant l'office, avoit déchiré le parchemin, en le tirant avec les dents, et que l'impatience de ce Diable l'avoit fort réjoui.

On avoit dans ce temps-là des histoires apocryphes de S. Augustin; car, dans ce

même sermon, il dit que S. Augustin rencontra *Tintillus* qui portoit plusieurs feuilles remplies d'écriture; il lui demanda ce qu'elles contenoient : ce sont, lui répondit-il, les complies que vous n'avez pas récitées un tel jour, parce que vous étiez occupé d'affaires importantes du monastère; sur quoi, S. Augustin lui dit d'attendre un moment, et devant lui il récita les complies; après quoi, le Diable s'en alla tout triste, en lui disant : *vous m'avez attrapé : inquit decepisti me, sicque tristis abiit.*

Ce que je vais raconter prouve que Marini étoit, à bien des égards, un homme judicieux et supérieur à son siècle. Dans un de ses sermons, qui a pour texte l'endroit de l'Exode, où il est parlé de douze fontaines et de soixante-douze palmiers, il s'étend avec détail sur une fontaine située dans un désert du diocèse de Glandèves, près de la ville d'Entrevaux, que l'on appelle la fontaine de Saint-Jean. Il dit que la veille de Saint-Jean, cette fontaine, après avoir été bénie par les prêtres, commence à couler, et donne de l'eau pendant les huit jours de l'octave. Il ajoute qu'on attribue à cette eau des effets miraculeux pour la guérison de plusieurs maladies. Gervais de Talisbury, maréchal du royaume d'Arles, qui écrivoit au

commencement du treizième siècle, parle de cette fontaine; et ce bon chevalier, qui voyoit partout des dracs, des fées et des sorciers, n'hésite pas d'ajouter foi à tous les miracles opérés à la fontaine de Saint-Jean. Marini discute ce fait avec beaucoup de sagesse. Il dit qu'il n'y a rien de surnaturel dans la crue de cette eau; que les guérisons qu'elle opère doivent être attribuées plutôt à la foi des malades qu'à sa propre vertu. Il donne des raisons physiques de la crue de la fontaine, qui ne sont pas sans quelque vraisemblance. Cette fontaine, dit-il, est dominée par une montagne, couverte d'une forêt épaisse, qui empêche le soleil d'y pénétrer avant la fin de juin. D'ailleurs, le grand concours de peuple, qui, vers la Saint-Jean, se porte en cet endroit, et y passe les jours et les nuits, peut échauffer le terrain que la glace avoit durci jusqu'alors, et faire couler la fontaine, dont les eaux tarissent lorsque toutes ces causes ont cessé. Cette conjecture est d'autant plus vraisemblable, qu'il n'y a pas de source qui fournisse de l'eau. Il est bien étonnant qu'un moine italien du quinzième siècle se soit expliqué avec autant de liberté sur un miracle qui vraisemblablement étoit alors cru de tout le monde. Ce qui fait encore plus

d'honneur à Marini, c'est qu'on peut induire de la manière dont il s'exprime, qu'il se faisoit un devoir d'instruire les peuples sur les véritables causes de ce phénomène, pour les éloigner de toute superstition. « Quod
« autem de isto fonte michi videtur meliori
« salvo intellectu non prætereundum dignum
« esse duxi, ne plus fidei huic fonti tri-
« buatur quam expedit. Michi autem vide-
« tur potius naturæ quam miraculo fore attri-
« buendum.

Deux siècles après, Honoré Bouche développa les véritables causes de ce phénomène, qui sont très-simples.

« Sur ce que le vulgaire croit que ce soit
« chose miraculeuse, que n'y ayant, ou n'y
« apparoissant point d'eau, quelquefois avant
« la bénédiction de l'église, et qu'après cette
« bénédiction on y en découvre, j'estime
« que ce soit chose naturelle.... Car comme
« après la bénédiction de l'église, ceux qui
« y sont présens n'y voyant point d'eau qui
« est un peu profonde, prennent de la terre,
« ou de la boue qui cache cette eau, pour
« les emporter à leurs maisons, pour s'en
« servir au besoin de leurs infirmités; l'eau,
« qui étoit cachée dessous, commence à pa-
« roître naturellement, puisqu'elle y étoit
« avant cette bénédiction; et ainsi opinèrent

Tome III. Mai 1813.

2

« avec moi, qui me trouvois un jour à cette
 « action, quelques personnages pieux et
 « doctes, qui y étoient présens, et qui en
 « firent ce jugement. »

Le sermon de Marini pour le samedi de la Passion est fort singulier. Il prend pour texte l'ordre que donna Isaac à son fils Esaü de lui faire manger de sa chasse : là-dessus, il entre dans un grand détail sur les différentes manières dont on peut chasser et pêcher. Il compte jusqu'à dix chasses ou pêches différentes ; il donne à chacune un sens moral, sur la manière de corriger les vices, et entre dans de grands détails à ce sujet. Par tout ce qu'il dit sur la chasse, il ne paroît pas qu'on y employât dans ce temps là les armes à feu. On sait que les arquebuses furent perfectionnées en 1554, par M. d'Andelot, général de l'infanterie française, et qu'à cette époque l'usage s'en introduisit pour la première fois à la chasse (1).

Parmi les différentes manières de prendre les oiseaux, il compte la chasse qui se fait avec une chouette, et (ce qui me paroît extraordinaire) l'auteur ignoroit le nom français de cet oiseau. Il ne le désigne que par le nom latin de *noctua*, et par le nom pro-

(1) Brantôme, *Capit. français*, tom. 4, p. 290.

vençai de *machouetto*. Il laisse en blanc le nom français, comme ne le connoissant pas.

« *Tertia venatio est quæ fit mediante noctuâ*
 « *quæ vulgariter apud Provinciales ma-*
 « *choueta dicitur apud vero Gallos.... »*

Il y a, dit-il, une manière de prendre les singes; c'est de se mettre à portée des arbres où ils se tiennent ordinairement: là, le chasseur, assis à terre, se revêt d'un vêtement qu'il a porté avec lui; il lie ses jambes avec une courroie; il demeure en cet état pendant quelques instans; ensuite il ôte son vêtement, et délie ses jambes; il laisse sur les lieux l'habit et la courroie, et se retire à l'écart derrière des broussailles; bientôt après quelque singe ne manque pas d'arriver. Pour imiter le chasseur, il veut se revêtir des vêtemens, et il se sert de la courroie pour lier avec ses pattes de devant celles de derrière: le chasseur ne lui donne pas le temps de les délier; il accourt, et prend le singe. *Quarta venatio est singiorum et simiarum quæ fit per exemplum et imitationem, etc.*

Le goût de la chasse étoit si général et si fort répandu dans ce siècle, que les ouvrages même de dévotion et les sermons étoient remplis de termes, d'images et de métaphores empruntés de cet exercice. On doit se souvenir que Louis XI régnoit alors en France,

et ce fut un de nos rois qui porta le plus loin le plaisir de la chasse. Malgré son avarice, il dépensoit des sommes énormes pour satisfaire cette passion. Claude Seissel, un de ses historiens, dit que les défenses de chasse dont il se délectoit, étoient si après et si sévères, qu'il étoit plus rémissible de tuer un homme qu'un cerf et un sanglier. Au commencement du siècle suivant, Guillaume Michel, dit de Tours, composa un ouvrage qui semble calqué sur le sermon dont nous venons de parler : il fut imprimé en 1516; son titre est : *la Forêt de conscience, contenant la chasse des primes spirituelles*. Elle est partie en vers, partie en prose. L'idée de ce livre est singulière. Sous l'emblème d'une chasse, l'auteur veut apprendre à poursuivre les péchés, regardés comme les bêtes les plus dangereuses qui puissent ravager la forêt de conscience, c'est-à-dire l'ame chrétienne. Pour faire une chasse heureuse, il faut avoir la crainte de Dieu, son amour, la confession, la retraite, la fuite des occasions. Voilà les cors, les chiens, les armes qu'il met entre les mains de son chasseur spirituel, et les gardes qui veillent sur la forêt. Pour reposer les chasseurs, il les envoie dans le palais d'abstinence, afin qu'ils s'y recréent en la compagnie des Dames dudit château, nom-

mées *Innocence*, *Mundicité*, et autres nobles de leur cohorte, pour eux accointer et épouser par mariage spirituel à l'une des Dames *Persévérance* nommée.

Dans un sermon qui a pour texte ce passage de la Genèse : *Senuit Isaac et caligaverunt oculi ejus*, Marini se propose de prouver que la pratique des vertus contribue à procurer une vieillesse saine. Il commence par faire une analyse du *Traité de la Vieillesse* de Cicéron, et rapporte ensuite l'exemple de plusieurs personnages connus, qui ont poussé la vie fort loin sans incommodités. Il nomme d'abord S. Augustin et S. Jérôme, et passe ensuite à des religieux de son ordre qui sont morts très-vieux. Il entre à ce sujet dans des détails qui nous peignent au naturel la vie simple et régulière des religieux de son temps. Je ne peux pas me refuser à rapporter le récit qu'il fait de la mort d'un de ces religieux : « Vidi ego et multi qui « hic præsentés sont unâ mecum, venera- « bilem religiosum patrem Columbi qui « licet nonaginta annos haberet et per tri- « ginta annos besiculis usus fuisset ante « mortem per 7 vel 8 annos sine besiculis « legebat, et dentes omnes habebat; et quod « est mirabile dictu, dum haberet octoginta « annos perdidit unum dentem qui sibi re-

« venit, auditum bonum habebat, vix aut
 « retro expuebat. Sine baculo interdum
 « incedebat, et manus et pedes et mem-
 « bra firma et non tremula habebat. Iste
 « horâ quâ mortuus est convocavit om-
 « nes fratres, et fecit aportari vinum, et
 « voluit quod fratres biberent in præsentia
 « ejus, postea sumpta extremâ unctione, circa
 « hora vesperarum, consueverat enim omnes
 « vigiliis nostræ Dominæ jejunare in pane
 « et aquâ, nec cibum sumebat nisi post oc-
 « casum solis. Cumque fratres dixissent illi
 « quod sumeret cibum, respondit quod
 « iret coenatum cum nostrâ Dominâ; et
 « illâ horâ quâ consueverat coenare cum
 « jejunabat, recommendando animam suam
 « Deo, fratribus orantibus, et recommenda-
 « tionem animæ legentibus, emisit spiri-
 « tum. »

Ce sermon est le premier ouvrage où il soit fait mention de l'usage des lunettes en Provence, quoiqu'elles eussent été découvertes dès les premières années du quatorzième siècle : la tradition s'est conservée que dans cette province les vieillards avoient beaucoup de peine à s'en servir, et que l'usage n'en est devenu général qu'à la fin du seizième siècle.

Il parle encore, dans ce sermon, d'un

autre religieux nommé Guillaume Ruffi, âgé de quatre vingt-dix ans; ce moine étoit toujours de la plus grande gaieté, quoiqu'il fût aveugle depuis vingt-cinq ans. Marini le trouva un jour dans sa cellule, riant à gorge déployée; et, lui ayant demandé le sujet de sa gaieté, il lui répondit qu'il faisoit une chanson pour être chantée aux fêtes de Noël (*post benedictionem nectaris*). « Mos enim tunc
« erat illis qui benedictionem dabant in festo
« nativitatis aliquod jucundum componere
« ut coeteros ad risum et solatium possent
« inducere. » Marini rapporte ensuite quatre vers provençaux de cette chanson. Ils peignent assez naïvement de vieux moines assis auprès d'un mauvais feu, où ils se disputent le plaisir de tisonner :

Lou Payre ambe son baston — tourouret

Remuda lo tison

Item Frayre Johan an son frogon — tourouret

Gemena lo carbon.

Au sujet de ces vers du P. Ruffi, l'on peut remarquer que, pendant ce siècle et dans des temps bien postérieurs, on chantoit dans les églises des cantiques ou noëls provençaux qui faisoient en quelque manière partie du culte, quoiqu'ils traitassent souvent

de sujets bien profanes. On chantoit à Saint-Sauveur, à Aix, pendant la ligue, des noëls où les aventures galantes du duc d'Épernon étoient rapportées.

Quant à la bénédiction du vin, ou liqueur (*nectaris*), que l'on faisoit à Noël, cette cérémonie a certainement rapport avec une autre observée en certaines églises aux huit jours de l'Avent qui précèdent la fête de Noël, après le chant des grandes antiennes nommées les O. Voici ce que dit, à ce sujet, Dom Martene dans son *Traité de antiquâ Eccles. disciplinâ in divinis officiis celebrandis*, d'après le rituel de Châlons : (*vetus ordinariû Cabillon.*) : « His octo diebus
« quibus antiphonæ O canebantur post ves-
« peras venit chorus in refectorio ordine
« processionali duobus ceropherariis præce-
« dentibus, et interim sonatur campana
« grossa, et datur ibidem potus de nectare
« et de vino.... Bibitur cum illo qui inceptit
« antiphonam, ad significandum quod sitis
« antiquorum refrigerata est per adventum
« Christi. »

Dans quelques chapitres, la distribution de ce nectar fut changée en argent.

Au reste, ce sermonnaire, si fécond en anecdotes, met aussi à contribution tous les historiens profanes et les poètes. Dans un

sermon, l'on trouve une citation de dix-huit vers du Remède de l'Amour, d'Ovide. Pour l'excuser, il faut se rappeler que l'auteur de l'Imitation de J. C., de ce livre si sagement écrit et si supérieur à son siècle, rapporte deux vers de l'Art d'aimer, du même poète.

Dans ces sermons, il y a peu de choses relatives au roi René et aux événemens arrivés sous son règne. Il le nomme une fois à l'occasion d'un voyage où il l'avoit accompagné à Angers. Dans un de ses sermons, il parle du mariage de Marguerite d'Anjou avec le roi d'Angleterre ; et, dans un autre, il regarde la prise de Constantinople par les Turcs, comme un événement récent que Dieu avoit permis pour punir les péchés des Chrétiens.

Sans doute, dans le quinzième siècle, la flatterie n'avoit pas encore introduit l'usage de faire des complimens aux princes, en présence desquels les sermons étoient prononcés. Bien loin d'y trouver ces louanges directes, aussi fatigantes pour ceux à qui elles sont adressées que pour ceux qui les entendent, il y a même des choses qu'on peut regarder comme des avis donnés à René, tant sur sa conduite publique, que sur sa vie privée. Par exemple, dans le sermon du jour des Rameaux, il entre dans des détails

sur les devoirs des Princes; il veut qu'ils rendent leurs peuples heureux, qu'ils ne les accablent pas d'impôts, qu'ils étudient la loi de Dieu tous les jours de leur vie. Il rapporte l'exemple du roi Robert d'Anjou et de son fils Charles-Martel. Il cite Charlemagne qui, tous les jours de sa vie, lisoit quelque chapitre de la Cité de Dieu, de S. Augustin. Les Rois du temps où nous sommes, ajoute-t-il, ne font pas ainsi. *Non sic faciunt multi Reges moderni.* Ils préfèrent des livres pleins d'amour, de vanité et de mensonge, tels que les Romans d'Artus et de Lancelot, qui portent plutôt l'esprit à l'impudicité qu'à la dévotion, *qui potius ad vanitatem, lasciviam et superstitionem mentem incitant quam ad devotionem.*

On peut remarquer, à ce sujet, que le petit nombre de ceux qui lisoient en ce temps-là à la cour des princes, s'occupoit beaucoup des exploits et des amours du roi Artus et des chevaliers de la Table Ronde. René s'en occupoit aussi. On peut en juger par son roman de la *très-douce merci au cueur d'amour épris*. Lancelot du Lac, le petit Artus de Bretagne, figurent dans cet ouvrage. Ce prince a composé un autre roman où il décrit la forme des tournois et assemblées au temps du roi Pendragon et du roi Artus,

entre les rois et princes de la Grande-Bretagne et chevaliers de la Table Ronde. Ainsi ce que disoit Marini dans son sermon, étoit une leçon directe pour René. D'ailleurs, les livres et les romans faits sur ces matières, étoient en très-grand nombre dans ce siècle. Peut-être plusieurs ont été imprimés avant la mort de René. Ils sont sans date, et des premiers temps de l'imprimerie. Voici les plus anciens de ceux qui portent la date de leur impression : *le Roman du roi Artus et de ses compagnons de la Table Ronde, recueilli par les Sires Clercs et Analistes de cet ordre de chevalerie. Paris, 1488, trois volumes in-folio.*

La Table Ronde de Lancelot du Lac. Paris, 1494, trois volumes in-folio.

Le Roman de Merlin l'Enchanteur. Paris, 1498.

Un fait cité dans un des sermons de Marini peut servir à faire connoître l'ignorance de la noblesse qui composoit la cour de René, du moins dans la physique et l'histoire naturelle. « Pendant que j'étois à Angers, dit Marini, à la suite du roi René, j'allai voir un vivier que ce prince avoit fait construire, et auprès duquel étoit une grande quantité d'oiseaux. J'en aperçus un qui ressembloit à un merle, et qui avoit autour du cou des

plumes blanches et noires, disposées en cercles. Comme je demandois à des gentilshommes de la suite du roi, quel étoit cet oiseau, et d'où il venoit, ils me répondirent que cette espèce d'oiseau provenoit des feuilles d'arbres qui tomboient dans l'eau, et se changeoient en oiseau. » On seroit tenté de croire que ces gentilshommes vouloient se moquer de lui; mais on sait que cette absurdité de feuilles, converties en oiseaux, a été dite et écrite plus d'une fois. Marini appuye même cette opinion, et dit qu'il a lu dans le livre *de proprietatibus rerum*, qu'en Ecosse il y a, sur les bords d'une fontaine, des arbres dont les fruits ressemblent à des oiseaux; que ces fruits, lorsqu'ils sont mûrs, tombent dans l'eau, et sont changés en oiseaux: « et mox
« in aves volantes vertuntur et hoc ita esse
« a multis fide dignis audivi. »

Parmi les sermons de Marini, touchant les mystères, il y en a un sur l'Eucharistie.

On célébroit alors en Provence, depuis un siècle environ, comme dans le reste de la catholicité, une fête particulière en l'honneur du Saint-Sacrement; mais l'établissement de la procession n'étoit pas très-ancien. *Cum sancta ecclesia decrevisset ut infesto corporis Christi sanctissimum sacramentum per vicus et civitates solemniter ferretur rex incly-*

tissimus sacras comedias instituit; quæ sacras juste appellamus etsi dæmones intersint. On diroit que Marini vouloit tourner en ridicule les jeux sacrés de la procession de la Fête-Dieu d'Aix, établis par le roi René. On voit dans la marche de cette procession deux jeux où les Diables interviennent. Le premier représente le roi Hérode qui ordonne le massacre des innocens; les Diables l'entourent au nombre de huit. Le second représente l'ame chrétienne sous la figure d'un jeune homme qui tient une croix soutenue aussi par un Ange : les Diables tournent autour, et frappent sur les épaules de l'Ange. Les personnages qui composent les farces pieuses de la procession d'Aix ont la tête absolument couverte par un masque de théâtre, fait grossièrement, mais semblable, pour la forme, à ceux des anciens, nommés *larvæ scenicæ*.

Marini mourut en 1467, quoique Bouche place sa mort en 1487. Cet historien le confond avec son frère qui lui succéda dans l'évêché de Glandèves. Quoi qu'il en soit, Marini voulut être enseveli dans le tombeau commun des Augustins, au pied du grand autel. On y plaça un grand marbre où il étoit représenté en habits pontificaux.

Voici l'inscription qui fut gravée autour de la pierre sépulcrale. Elle étoit en vers et

en lettres gothiques ; elle a subsisté jusqu'à la révolution.

*Prudens munificus affabilis utilis insons
 Mente manu, lingua, doctrina, corporis arte.
 Arcis glandatensis præsul nomine Petrus
 Confessor regis Renati orator et ipse
 Hunc Dux (1) est Ducem sequutus. Honoribus istis
 Dignus, cænobii hujus alumnus et inclyta proles
 Anno milleno quadringento petit astra
 Sexagesimo plus septem, tumulatur in ipsa
 Fratrum tumba agnetis festo. Gente Marini
 Cognomen
 Hunc recipiat sanctum flamen.*

(1) Ce Duc est apparemment le Duc de Calabre, fils de René, dont Marini avoit été ou le confesseur, ou un des instituteurs, peut-être aussi *Dux* se rapporte-t-il à René.